

## 2.2 Aspects sociaux : Les peuples autochtones

### 2.2.1 Généralités

#### Suivi et évaluation

Les entreprises doivent établir des plans de gestion comportant des indicateurs précis de rendement qui serviront à mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés. Tout particulièrement en ce qui concerne les peuples autochtones, il faut suivre de près les progrès accomplis en vue d'obtenir les résultats souhaités. Le suivi consiste habituellement à consigner l'information sur le rendement et à la comparer avec les indicateurs établis ou avec les exigences prévues dans les programmes de gestion. Dans le suivi des résultats, il faut documenter les mesures correctives et préventives ainsi que les modifications apportées aux programmes et aux plans de gestion. Les entreprises doivent poursuivre les consultations avec les acteurs touchés tout au long de la mise en œuvre des plans visant les peuples autochtones, et instaurer à leur intention un mécanisme de règlement des griefs. Voir la section [Mécanisme de règlement des griefs](#) pour d'autres conseils.

#### Questions pour l'auto-évaluation

- Des processus ont-ils été mis en place pour faire le suivi et évaluer l'efficacité des plans de gestion concernant les peuples autochtones?

#### RESSOURCES ADDITIONNELLES

(anglais seulement) Good Practice Guide: Indigenous Peoples and Mining. Accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque sur le site Web de l'ICMM

L'Association minière du Canada, Cadre VDMD: Relations avec les Autochtones et les collectivités  
<http://mining.ca/fr/initiative-vdmd/protocoles-et-cadres/relations-avec-les-autochtones-et-les-collectivites>